

Le budget—M. Stevens

Est-ce que cette situation ne s'apparente pas à la précédente? Il s'agit de Canadiens qui veulent étudier ou se recycler mais qui ont besoin de l'assurance-chômage pour ce faire. Quelle différence y a-t-il vraiment entre aller à l'école pour étudier et participer à un projet communautaire?

M. Axworthy: Monsieur le Président, c'est là une question importante. Laissez-moi préciser un peu ce que disait le député de Simcoe-Nord (M. Lewis). L'article 38 de la loi sur l'assurance-chômage s'est révélé fort utile pour de nombreux travailleurs. Il ne conduit pas les travailleurs au bénévolat. En fait, si le député étudie le programme, il constatera que, au cours des dernières années, quelque 15,000 personnes ont été employées en vertu de l'article 38. La grande majorité dans des industries basées sur les richesses naturelles telles que les mines, les forêts et la pêche. En Ontario, le programme a été largement accepté. Il y a des gens en Ontario, en Colombie-Britannique et dans d'autres régions qui se consacrent à créer de nouvelles utilisations productives des installations. Ils font des travaux préparatoires, du nettoyage du milieu, etc. Le travail n'est pas strictement bénévole. Il est conçu pour les industries basées sur les richesses naturelles.

Quant à la question de la formation, il est vrai qu'un grand nombre de personnes inscrites aux programmes reçoivent des prestations d'assurance-chômage. J'ai oublié les chiffres exacts. Je ne les ai pas sous les yeux, mais je pense que quelque 25,000 personnes ont reçu environ 200 millions de dollars de prestations d'assurance-chômage pendant qu'elles participaient aux programmes. La différence entre elles et les personnes placées dans les circonstances décrites par le député, c'est que leurs cours sont autorisés par le centre d'emploi. La raison, c'est qu'il nous faut exercer un certain contrôle. En vertu de la loi, nous devons confirmer qu'une personne est en mesure de travailler ou qu'elle est inscrite à un programme de formation légitime. Si quelqu'un s'inscrit à un programme de formation de sa propre initiative et ne nous le fait pas savoir ou ne s'inscrit pas par l'intermédiaire de nos services, nous ne savons pas s'il est en mesure d'accepter un emploi. Il faut donc un moyen de contrôle pour prévenir les abus. C'est la seule raison pour laquelle nous le faisons. Je m'engage à fournir une réponse plus détaillée au député. Je lui écrirai dès que je pourrai lui expliquer la procédure.

M. Waddell: Monsieur le Président, le ministre a parlé en particulier du programme RELAIS comme exemple de création d'emplois. Je rentre d'une tournée dans le sud-ouest de l'Ontario, le cœur industriel du Canada. J'ai rencontré des conseillers municipaux, des officiels et des hommes d'affaires. On m'a dit que le programme RELAIS était tout à fait insuffisant et beaucoup trop bureaucratique. On m'a dit qu'il s'agissait d'emplois à court terme et limités aux personnes qui avaient épuisé leur assurance-chômage—environ 27,000 ou 28,000 emplois pour quelque 600,000 personnes qui ont épuisé leur assurance-chômage—et que, par ailleurs, ces emplois étaient mal rémunérés. Le ministre est-il d'accord avec certains des emplois créés en vertu du programme RELAIS, par exemple compter les chiens à Windsor? Pense-t-il que c'est un bon travail à court terme? Que dire des diplômés universitaires qui ont reçu une nouvelle formation et qui actuellement ramassent des broussailles à St. Catharines? Est-ce là le genre de travail qu'il juge acceptable?

Le ministre a mentionné que le secteur privé était le moteur de la croissance économique. On m'a dit dans le sud-ouest de

l'Ontario que le secteur privé est en grande partie contrôlé par des entreprises américaines qui s'approprient tous les emplois. Si le ministre croit vraiment au plein emploi, n'est-il pas d'avis que nous devrions apporter des modifications fondamentales dans l'économie canadienne pour y parvenir?

Le président suppléant (M. Corbin): Le ministre a 30 secondes pour répondre.

M. Axworthy: Je dois dire que, contrairement à ce que prétend le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell), un certain nombre de députés du sud-ouest de l'Ontario à qui j'ai parlé m'ont fait part de propositions de nouveaux centres communautaires, de nouveaux parcs industriels, de nouveaux réseaux d'eau et d'égouts pour leur localité. Ils présentent de bons projets qui ne sont pas les bricoles qu'il a mentionnées. Je ne pense pas qu'il ait réellement visité le sud-ouest de l'Ontario. C'est un autre voyage qu'il a fait.

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Monsieur le Président, il est regrettable que nous n'ayons pas eu le temps de poser d'autres questions au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), car j'en aurais eu quelques-unes. Dans son intervention, il a déclaré qu'il était temps d'être honnête avec les Canadiens. J'aurais aimé lui demander s'il croit fermement que son collègue, le ministre des Finances (M. Lalonde) a fait preuve d'honnêteté hier soir lorsqu'il a déclaré dans son exposé budgétaire:

A la fin de 1984, il y aura au-delà de 600,000 personnes employées de plus au Canada qu'à la fin de 1982.

Il n'a pas précisé qu'en 1983, comme le montrent les perspectives économiques du Canada présentées hier soir, à la page 20, le nombre de travailleurs diminuera de plus de 1/2 p. 100. En bref, ce qu'on ne dit pas dans le budget, c'est qu'en moyenne il y aura moins de Canadiens qui auront un emploi que l'année dernière, et pourtant cette année-là, le nombre de travailleurs a diminué de 3.5 p. 100.

J'aurais simplement demandé au ministre s'il croyait que c'était faire preuve d'honnêteté envers la population canadienne que de cacher que, contrairement à ce que le budget laisse entendre en parlant de relance, le gouvernement ne fera pas augmenter le nombre de travailleurs cette année, bien au contraire. Le ministre nous quitte maintenant et j'espère simplement qu'il sera au chômage sous peu, comme tant de Canadiens à l'heure actuelle.

Nous oublions, peut-être, parfois, lors de ces débats, à quel point le gouvernement s'est trompé dans ses prévisions. Il n'y a pas si longtemps, en novembre 1981, le ministre des Finances de l'époque nous a présenté ce qu'on appelle communément le budget du 18 novembre 1981. Il convient peut-être de se rappeler ce qu'on nous disait à l'époque sur la période actuelle. Les chiffres pour 1974 à 1980, les moyennes et d'autres choses du genre, avaient été rendus publics alors. Or, soit dit en passant, dans l'aperçu d'hier soir, les perspectives économiques du Canada, les libéraux ont pris garde de ne pas parler du passé. Ils n'ont fourni aucun chiffre à ce sujet. Ils se contentent de prévisions pour l'avenir.